





Bell Télé Fibe<sup>MC</sup>

Renseignements sur la  
sécurité, la concession de  
licence et la garantie

	<b>MISE EN GARDE</b> RISQUE DE CHOC ÉLECTRIQUE NE PAS OUVRIR		<b>AVERTISSEMENT : POUR PRÉVENIR LE RISQUE DE CHOC ÉLECTRIQUE, NE PAS RETIRER LE COUVERCLE. AUCUNE PIÈCE À L'INTÉRIEUR NE PEUT ÊTRE RÉPARÉE PAR L'UTILISATEUR. CONFIEZ TOUTE RÉPARATION OU ENTRETIEN À DU PERSONNEL COMPÉTENT.</b>
---	--	---	--

Des symboles graphiques et des avertissements supplémentaires sont situés à l'arrière et sur le dessous du terminal.

## AVERTISSEMENT

POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INCENDIE OU D'ÉLECTROCUTION, N'EXPOSEZ PAS CET APPAREIL AUX INTEMPÉRIES OU À L'HUMIDITÉ.



La flèche en forme d'éclair entourée d'un triangle équilatéral signale à l'utilisateur la présence, dans l'appareil, de tensions électriques dangereuses non isolées, suffisamment élevées pour présenter un risque de choc électrique.



Le point d'exclamation entouré d'un triangle équilatéral signale à l'utilisateur l'existence de directives importantes concernant l'utilisation, l'entretien et la réparation de l'appareil dans la documentation qui accompagne celui-ci.

Le code d'identification de l'appareil et son alimentation nominale sont indiqués sur l'étiquette apposée sous celui-ci.

## Consignes de sécurité importantes

- Lisez les présentes consignes.
- Conservez les présentes consignes.
- Respectez toutes les mises en garde.
- Observez toutes les consignes.
- N'utilisez pas l'appareil à proximité de l'eau.
- Ne nettoyez l'appareil qu'avec un chiffon sec.
- Ne bloquez pas les ouvertures de ventilation. Respectez les directives d'installation du fabricant.
- N'installez jamais l'appareil à proximité d'une source de chaleur, comme un radiateur, une bouche de chaleur, un poêle ou d'autres appareils (amplificateurs compris) générateurs de chaleur.
- Ne contournez pas les dispositifs de sécurité de la fiche, qu'elle soit polarisée ou munie d'une tige de mise à la terre. Une fiche polarisée est dotée de deux lames, dont l'une est plus large que l'autre. Une fiche de mise à la terre comporte deux lames, plus une tige de mise à la terre. La lame la plus large ou la tige de mise à la terre vise à assurer votre sécurité. Si la fiche fournie refuse de s'insérer dans une prise murale, faites remplacer la prise en question par un électricien compétent.
- Protégez le cordon d'alimentation pour éviter que l'on marche dessus ou qu'il soit écrasé, surtout à proximité de la fiche, des prises utilitaires et de l'endroit où le cordon émerge de l'appareil.

- N'utilisez que les accessoires recommandés par le fabricant.
- Débranchez l'appareil durant les orages ou les périodes d'inutilisation prolongées.
- Confiez l'entretien ou la réparation de l'appareil à du personnel compétent. Faites sans faute vérifier l'appareil s'il a été endommagé de quelque manière que ce soit, par exemple si le cordon d'alimentation ou sa fiche est endommagé, si un liquide a été répandu sur l'appareil, si un objet est tombé à l'intérieur de l'appareil, si celui-ci a été exposé aux intempéries ou à l'humidité, s'il ne fonctionne pas normalement ou s'il a percuté une surface dure.



## Suivez les présentes directives importantes concernant la sécurité lors du branchement et de la mise en place de votre récepteur télé :

- Ne bloquez pas les ouvertures et les fentes.
- Ne mettez rien sur le récepteur télé.
- Ne placez pas le récepteur télé dans un endroit fermé susceptible de limiter la circulation d'air autour de l'appareil.
- Ne placez pas le récepteur télé près d'une source de chaleur externe qui pourrait provoquer la montée de la température autour de l'appareil. Ne placez pas le terminal sur un autre appareil électronique qui dégage de la chaleur.
- Faites en sorte que la zone autour du récepteur télé soit bien ventilée afin de maintenir une température de fonctionnement normale. Ne le placez pas dans une armoire fermée sans prévoir de circulation d'air adéquate.
- N'utilisez que l'adaptateur d'alimentation et le cordon fournis originalement avec le récepteur.
- Ne branchez pas le cordon d'alimentation c. a. dans une prise d'alimentation commutée.
- Ne positionnez pas votre récepteur Bell Télé Fibe à la verticale.
- Selon la section 820.93 en particulier du NCE (National Electric Code), ANSI/NFPA 70 (Mise à la terre de la protection externe du câble coaxial) du Code national de l'électricité, le dossierer du câble coaxial doit être connecté au système de mise à la terre du bâtiment, au point d'entrée du câble.

**AVERTISSEMENT :** POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INCENDIE OU D'ÉLECTROCUTION, N'EXPOSEZ PAS CET APPAREIL AUX INTÉMPÉRIES OU À L'HUMIDITÉ. L'APPAREIL NE DOIT PAS ÊTRE EXPOSÉ AU SUINEMENT NI AUX ÉCLABOUSURES. NE PLACEZ AUCUN OBJET CONTENANT UN LIQUIDE, TEL QU'UN VASE, SUR L'APPAREIL.

**MISE EN GARDE :** CET APPAREIL A ÉTÉ HOMOLOGUÉ À L'AIDE DE TESTS COMPRENANT L'UTILISATION DE CÂBLES FOURNIS ENTRE LES COMPOSANTS DU SYSTÈME. AFIN DE VOUS CONFORMER AUX RÈGLEMENTS ET AUX NORMES DE SÉCURITÉ, N'UTILISEZ QUE DES CÂBLES D'ALIMENTATION ET D'INTERFACE ET INSTALLEZ-LES CORRECTEMENT.

**MISE EN GARDE :** DIVERS TYPES DE CORDONS AMOVIBLES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR RACCORDER L'APPAREIL AU CIRCUIT PRINCIPAL D'ALIMENTATION. N'UTILISEZ QU'UN CORDON D'ALIMENTATION PRINCIPAL CONFORME À TOUTES LES EXIGENCES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PRODUITS DANS LE PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT EST UTILISÉ.

**MISE EN GARDE :** L'INSTALLATION DE CE PRODUIT DOIT ÊTRE RÉALISÉE EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES NATIONAUX DU CÂBLAGE ET LES RÈGLEMENTS LOCAUX.

**MISE EN GARDE :** N'OUVREZ PAS L'APPAREIL. N'EFFECTUEZ AUCUN ENTRETIEN NI AUCUNE RÉPARATION AUTRE QUE CE QUI EST PRÉVU DANS LE CADRE DES DIRECTIVES RELATIVES À L'INSTALLATION ET AU DÉPANNAGE. CONFIEZ L'ENTRETIEN OU LA RÉPARATION DE L'APPAREIL À UN PERSONNEL COMPÉTENT.

**MISE EN GARDE :** LES CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS QUI NE SERAIENT PAS EXPRESSÉMENT APPROUVÉS PAR MOTOROLA EN CE QUI CONCERNE LA CONFORMITÉ PEUVENT ANNULER LE DROIT DE L'UTILISATEUR À EMPLOYER L'APPAREIL.

## CONSERVEZ LES PRÉSENTES DIRECTIVES



Lorsque ce symbole est apposé sur un produit Motorola, ne jetez pas celui-ci avec les déchets commerciaux ou des zones résidentielles.

### Recyclage de votre équipement Motorola

Ne jetez pas ce produit avec les déchets commerciaux ou des zones résidentielles. Certains pays ou certaines régions tels que l'Union européenne ont mis au point des systèmes leur permettant de recueillir et de recycler les articles électriques et électroniques qui sont jetés. Contactez les autorités responsables de votre localité au sujet des pratiques établies dans votre région. Si aucun système de collecte n'est disponible, appelez le Service à la clientèle de Motorola pour obtenir de l'aide.

*Le récepteur Bell Télé et son bloc d'alimentation sont conformes à la directive RohS 2002/95/CE.*

## GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée est un document juridique. Gardez-la en lieu sûr. Rappelez-vous de conserver votre reçu de vente afin de pouvoir faire observer la garantie. Nous considérerons tout article que vous retournez sans copie de la preuve d'achat comme étant hors garantie. La présente garantie

limitée est administrée par **Bell Canada** qui en surveille l'application pour le compte du fabricant. Toutes les demandes de règlement faites en vertu de la présente garantie limitée doivent être adressées à Bell Canada uniquement. Si une demande de règlement est faite en vertu de la présente garantie limitée directement auprès du fabricant, elle sera réacheminée pour traitement à Bell Canada, qui surveille l'application de la garantie.

## **CE QUE COUVRE LA GARANTIE**

La présente garantie ne s'applique qu'à l'utilisateur initial (« vous », « votre ») du récepteur télé (« **récepteur** ») et est limitée au prix d'achat du récepteur. Le récepteur est garanti contre tout défaut de matériel ou de fabrication selon les modalités suivantes : pendant **un (1) an** suivant la date d'achat initiale, si le récepteur se révèle défectueux, sous réserve des limites de la présente garantie, il sera réparé ou remplacé sans frais pour les pièces ou la main-d'œuvre, à la discrétion exclusive de Bell Canada. Tout travail effectué à l'égard de défauts de matériel ou de fabrication sera garanti pour le reste de la durée de la garantie d'origine.

Ce que votre garantie **ne couvre pas** :

- tout accident ou dommage dont vous êtes responsable, toute utilisation abusive de l'équipement par vous
- le mésusage, un accident ou la négligence
- l'installation ou le réglage de tout équipement électronique du client
- les piles de la télécommande
- la ventilation, l'entreposage, les conditions du milieu ou du site qui ne correspondent pas aux spécifications
- l'utilisation de pièces, d'appareils, d'accessoires ou de logiciels non appropriés ou incompatibles en relation avec l'équipement; les frais de programmation payés alors qu'un mauvais fonctionnement de l'équipement a privé l'abonné de voir la programmation
- les dommages esthétiques
- les dommages causés par la foudre, une surtension du réseau électrique ou téléphonique, le feu, une inondation ou un autre cas fortuit
- les pannes des lignes téléphoniques ou d'autres interconnexions
- le fait de ne pas respecter les consignes relatives au fonctionnement
- une tension de ligne inappropriée
- des liquides renversés
- l'utilisation de fusibles non appropriés
- le vandalisme
- l'utilisation pour une raison autre que celle prévue dans le cadre de l'objectif désigné ou un écart raisonnable ou prévisible dudit objectif établi dans les spécifications; un accident, une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une réparation ou des travaux effectués ailleurs que dans notre atelier autorisé
- l'installation, l'optimisation, l'exploitation ou le déplacement de l'équipement non réalisés en conformité avec les spécifications
- la réparation ou l'entretien inapproprié, non autorisé ou effectué de manière négligente
- l'équipement vendu « TEL QUEL » ou « AVEC DÉFAUTS »

- le démontage ou la réinstallation de l'équipement
- les dommages résultant de l'expédition si l'équipement n'a pas été emballé et expédié selon nos instructions
- l'équipement acheté, réparé ou utilisé à l'extérieur du Canada

LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT PRÉVU PAR LA PRÉSENTE GARANTIE EST L'UNIQUE RECOURS DONT VOUS DISEZ. BELL TÉLÉ ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AINSI QUE LES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS DE CES DERNIÈRES, Y COMPRIS LE GROSSISTE ET LE FABRICANT, NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DU MANQUEMENT À TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE VISANT CE DISPOSITIF, NI DE QUELQUE DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT DE L'UTILISATION, OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISATION, DE CE DISPOSITIF. EN AUCUN CAS, NOTRE RESPONSABILITÉ, LE CAS ÉCHÉANT, NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR CE DISPOSITIF. À MOINS D'UNE INTERDICTION EN VERTU DES LOIS APPLICABLES, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER DE CE DISPOSITIF EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE REFUSER D'HONORER LA PRÉSENTE GARANTIE SI NOUS JUGÉONS QUE LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF A POUR CAUSE L'UNE DES EXCEPTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS. LA PRÉSENTE GARANTIE SERA NULLE SI LES SIGNES D'IDENTIFICATION APPOSÉS EN USINE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES NUMÉROS DE SÉRIE, ONT ÉTÉ ALTÉRÉS, RAYÉS OU RETIRÉS.

## Renseignements réglementaires

### **Déclaration de la Commission fédérale des communications relative à l'interface radio et télé pour les dispositifs de catégorie B**

Cet appareil a été vérifié et trouvé conforme aux limitations relatives aux dispositifs numériques de catégorie B prévues à la partie 15 des règlements de la FCC. Ces limitations ont été établies pour garantir une protection raisonnable contre les interférences dans les zones résidentielles. Cet appareil produit, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique et, s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux consignes fournies, il peut provoquer des interférences susceptibles de perturber les communications radio. Il est toutefois impossible de savoir à l'avance si l'appareil provoquera des interférences dans telle ou telle situation particulière.

Si cet appareil provoque effectivement des interférences préjudiciables à la réception radiophonique ou télévisuelle, ce que l'on peut vérifier en l'éteignant et le rallumant, l'utilisateur est invité à les corriger en suivant l'une des procédures ci-dessous :

- Réorientez ou déplacez le dispositif et/ou l'antenne subissant l'interférence.
- éloigner l'appareil du récepteur affecté par les interférences.
- connecter l'appareil sur un circuit différent de celui du récepteur concerné.

Les changements ou modifications qui ne seraient pas expressément approuvés par la partie responsable de la mise en conformité peuvent annuler le droit de l'utilisateur à employer l'appareil.

## Renseignements supplémentaires sur le récepteur sans fil Bell Télé

Pour utilisation dans la gamme de fréquences de 5,15 à 5,25 GHz, de 5,25 à 5,35 GHz ou de 5,47 à 5,725 GHz, limitée à un environnement intérieur. La bande de 5 600 MHz à 5 650 MHz sera désactivée par le logiciel lors de la fabrication et elle ne peut être changée par l'utilisateur final. Ce dispositif satisfait à toutes les autres exigences stipulées dans l'alinéa 15E de la section 15.407 des règles de la Federal Communications Commission (FCC).

### Déclaration de conformité au règlement de la FCC concernant l'exposition aux rayonnements

Cet équipement respecte les limites d'exposition aux rayonnements prescrites par la FCC pour les environnements non contrôlés. Cet équipement doit être installé et utilisé de manière à ce qu'il y ait une distance d'au moins 20 cm entre la source de rayonnement et l'utilisateur. Cet émetteur ne doit pas être situé près d'une antenne ou d'un autre émetteur, et il ne doit pas être utilisé conjointement avec de tels appareils. L'utilisateur n'a pas accès aux paramètres du micrologiciel.

### Renseignements sur le réseau local sans fil

Le récepteur sans fil Bell Télé Fibe est un produit de réseautique sans fil qui utilise la technologie radio de multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence (MROF). Ces produits sont conçus pour être interopérables avec tout autre produit sans fil de type MROF conforme aux normes suivantes :

- La norme IEEE 802.11 sur les réseaux locaux sans fil (révision A et révision N), telle que définie et approuvée par l'Institute of Electrical Electronics Engineers.
- La certification Wi-Fi (Wireless Fidelity) telle que définie par le groupe WiFi Alliance.

### Les réseaux locaux sans fil et votre santé

Le récepteur sans fil Bell Télé, comme tout autre appareil à ondes radio, émet de l'énergie électromagnétique à fréquence radio; cependant, il respecte les normes et les recommandations relatives à la sécurité des fréquences radio.

### Restrictions sur l'utilisation de dispositifs sans fil

Dans certaines situations ou certains environnements, l'utilisation de dispositifs sans fil peut être limitée par le propriétaire de l'immeuble ou par les représentants responsables de l'entreprise. Par exemple, l'utilisation d'équipement sans fil dans tout environnement où le risque d'interférence pour les autres dispositifs ou services est perçu ou déterminé comme étant nuisible.

Si vous n'êtes pas certain de la politique applicable à l'utilisation d'équipement sans fil dans une entreprise ou un environnement particulier, nous vous encourageons à demander l'autorisation d'utiliser le dispositif avant de le mettre en marche.

Le fabricant n'est pas responsable de toute interférence avec des signaux radio ou de télévision causée par la modification non autorisée des dispositifs inclus avec ce produit ni de la substitution ou du raccordement de câbles et d'équipement autres que ceux spécifiés par le fabricant. La correction de toute interférence causée par de telles modifications ou substitutions, ou de tels raccordements, est la responsabilité de l'utilisateur.

## Déclaration de conformité

Conformément aux parties 2 et 15 du 47 CFR relatif aux ordinateurs personnels de catégorie B et aux périphériques et/ou aux cartes-mères et dispositifs d'alimentation utilisés avec les ordinateurs personnels de catégorie B, Motorola Mobility, LLC, (6450 Sequence Drive, San Diego, CA 92121, États-Unis, téléphone : 1-800-225-9446) déclare, en assumant toute responsabilité, que cet appareil est, en tant que dispositif numérique de catégorie B, conforme aux parties 2 et 15 du 47 CFR des règlements de la FCC. Chaque appareil mis sur le marché est identique à l'unité type testée et déclarée conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer qu'on peut s'attendre à ce que les appareils produits restent dans la plage d'écart acceptée, du fait de la quantité produite et des tests effectués sur une base statistique suivant les exigences de 47 CFR 2.909. L'utilisation de cet appareil est soumise à la condition suivante : cet appareil doit pouvoir résister aux interférences, y compris celles qui risquent de perturber son fonctionnement. Il incombe à la partie précitée de s'assurer que cet appareil est conforme aux normes prévues aux paragraphes 15.101 à 15.109 du 47 CFR. Ce dispositif numérique de catégorie B est entièrement conforme aux exigences du Règlement canadien sur le matériel brouilleur.

## Déclaration de conformité aux normes d'Industrie Canada :

Cet appareil est conforme la norme d'Industrie Canada exempts de licence RSS. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes: (1) cet appareil ne peut pas causer d'interférences, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent causer un mauvais fonctionnement de l'appareil.

### **Avertissement :**

Les dispositifs fonctionnant dans la bande 5 150-5 250 MHz sont réservés uniquement pour une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux;

Le gain maximal d'antenne permis pour les dispositifs utilisant les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 470-5 725 MHz doit se conformer à la limite de PIRE;

Le gain maximal d'antenne permis (pour les dispositifs utilisant la bande 5 725-5 825 MHz) doit se conformer à la limite de PIRE spécifiée pour l'exploitation point à point et non point à point, selon le cas.

De forte puissance radars sont désignés comme utilisateurs principaux (c.-à-utilisateurs prioritaires) des bandes 5250-5350 MHz et 5650-5850 MHz et de ces radar.



## **NOTE IMPORTANTE: (Pour l'utilisation de dispositifs mobiles)**

### **Déclaration d'exposition aux radiations**

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20 cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

En vertu de la réglementation de l'industrie au Canada, cet émetteur radio peut fonctionner uniquement à l'aide d'une antenne d'un type et un maximum (ou moins) de gain approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada. Pour réduire le risque d'interférence aux autres utilisateurs, le type d'antenne et son gain doivent être choisis afin que la puissance isotrope rayonnée équivalente (PIRE) ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour une communication réussie.

## **Licence du logiciel**

**IMPORTANT :** VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE LICENCE DU LOGICIEL (« LICENCE ») AVANT D'UTILISER TOUT LOGICIEL, MICROLOGICIEL ET DOCUMENTATION AFFÉRENTE (« LOGICIEL ») FOURNIS AVEC LE RÉCEPTEUR VIDÉO IP OU LA CHAÎNE DE CINÉMA MAISON DE MOTOROLA (CHACUN ÉTANT CI-APRÈS DÉSIGNÉ PAR « RÉCEPTEUR » DANS CETTE LICENCE). PAR L'UTILISATION DU RÉCEPTEUR OU L'UTILISATION D'UNE PARTIE OU DE TOUT LE LOGICIEL, VOUS SIGNIFIEZ VOTRE ACCEPTATION DE CHACUNE DES MODALITÉS DE CETTE LICENCE.

À LA SUITE DE VOTRE ACCEPTATION, CETTE LICENCE DEVIENDRA UN CONTRAT EXÉCUTOIRE ENTRE VOUS ET MOTOROLA. LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE LICENCE S'APPLIQUENT À VOUS ET À TOUT UTILISATEUR ULTÉRIEUR DU PRÉSENT LOGICIEL.

SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LA TOTALITÉ DES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE LICENCE (I) N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET (II) RENVOYEZ LE RÉCEPTEUR ET LE LOGICIEL (DONT L'ENSEMBLE EST APPELÉ « PRODUIT »), Y COMPRIS TOUS LES COMPOSANTS, LA DOCUMENTATION ET TOUT AUTRE MATÉRIAU FOURNI AVEC LE PRODUIT, À VOTRE LIEU D'ACHAT OU À VOTRE FOURNISSEUR DE SERVICES, SUIVANT LE CAS, POUR UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL.

Ce logiciel inclut les médias associés, tout document imprimé et toute documentation « en ligne » ou électronique. Les logiciels fournis par des tiers peuvent faire l'objet de contrats de licence d'utilisateur final distincts établis par leurs fabricants respectifs. Ce logiciel ne peut être vendu. Motorola concède une licence du logiciel au client initial et à tout licencié ultérieur pour un usage personnel exclusivement conforme aux modalités de la présente licence. Motorola et ses concédants de licence tiers conservent la propriété du logiciel.

### **Vous pouvez :**

UTILISER le logiciel uniquement en conjonction avec l'utilisation du produit.

CÉDER le logiciel (y compris toutes les pièces des composants et les documents imprimés) de façon définitive à une autre personne, mais uniquement si cette personne est d'accord pour accepter toutes les modalités de la présente licence. Si vous cédez le logiciel, vous devez simultanément céder le produit et toutes les copies du logiciel (s'il y a lieu) à la même personne ou détruire toute copie non cédée.

RÉSILIER la présente licence en détruisant le logiciel d'origine et toutes les copies du logiciel (s'il y a lieu) existant sous quelque forme que ce soit.

## **Vous ne pouvez pas :**

(1) prêter, distribuer, louer, faire une location-vente, donner, accorder une sous-licence ou par ailleurs céder le logiciel, en tout ou en partie, à quiconque, sauf dans les cas autorisés dans le paragraphe CÉDER ci-dessus (2) copier ou traduire le Guide de l'utilisateur accompagnant le logiciel, pour tout usage autre que personnel (3) copier, altérer, traduire, décompiler, démonter ou désosser le logiciel, y compris, entre autres, modifier le logiciel pour l'adapter à du matériel non compatible. (4) supprimer, modifier ou empêcher l'affichage de tout avis relatif au droit d'auteur ou message de démarrage contenu dans les programmes ou la documentation du logiciel (5) exporter le logiciel ou des composants du produit en contrevenant aux lois américaines sur l'exportation.

Le produit n'est pas conçu ni prévu pour être utilisé pour le contrôle en ligne d'aéronefs, du trafic aérien, de navigation ou de communication aéronautique; ni pour la conception, la construction, l'exploitation ou l'entretien de toute installation nucléaire. **MOTOROLA ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE TIERS REJETTENT TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE D'ADAPTATION À DE TELS USAGES. VOUS VOUS ENGAGEZ FORMELLEMENT À NE PAS UTILISER LE LOGICIEL À CES FINS.**

La propriété du présent logiciel, y compris la propriété de tous les droits d'auteur, des droits relatifs aux moyens de masquage, des brevets, des marques de commerce et des autres droits de propriété intellectuelle afférents, ainsi que de toutes les adaptations et modifications pouvant être apportées à ce qui précède demeureront en tout temps la propriété de Motorola et de ses concédants de licence tiers. Motorola conserve tous les droits non expressément concédés en vertu de la présente licence. Le logiciel, y compris les images, illustrations, photographies, animations, vidéos, messages audio, la musique et le texte qui y sont inclus, appartiennent à Motorola et à ses tiers concédants et sont protégés par les lois en vigueur aux États-Unis en matière de droit d'auteur ainsi que par les dispositions des traités internationaux. Sauf stipulation contraire expressément mentionnée dans la présente licence, la copie, la reproduction, la distribution ou la création d'œuvres dérivées du logiciel, de toute partie du produit ou de la documentation sont strictement interdites par les dispositions de ces lois et traités. Rien dans la présente licence ne peut constituer une renonciation de Motorola à ses droits en vertu de la loi américaine sur les droits d'auteurs.

La présente licence et vos droits relatifs à tout élément couvert par elle sont régis par les lois de l'État de Pennsylvanie, sans référence aux conflits de principes juridiques. **LA PRÉSENTE LICENCE EST AUTOMATIQUEMENT RÉSILIÉE** si vous ne vous conformez pas aux modalités de la présente licence.

Motorola n'est pas responsable des logiciels de tiers fournis en logiciel, ou autrement, avec le logiciel ou qui sont téléchargés ou par ailleurs installés sur le produit.

## **DROITS LIMITÉS DANS LE CAS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS**

Le produit et la documentation sont fournis avec des DROITS LIMITÉS. L'utilisation, la reproduction ou la divulgation par le gouvernement est assujettie aux restrictions mentionnées au sous-alinéa (c)(1)(ii) de la clause « Rights in Technical Data and Computer Software » (Droits concernant les données techniques et logiciels informatiques) de 52.227-7013. L'entrepreneur ou le fabricant est Motorola Mobility, LLC, 101 Tournament Drive, Horsham, PA 19044.

Le présent produit est protégé par certains droits de propriété intellectuelle de Microsoft Corporation. L'utilisation ou la distribution de cette technologie, autrement qu'en relation avec ce produit, est interdite sans l'obtention d'une licence auprès de la société Microsoft Corporation ou d'une filiale autorisée de la société Microsoft Corporation.

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite de quelque façon ou par quelque moyen que ce soit, ni utilisée pour créer des documents dérivés (tels qu'une traduction, une transformation ou une adaptation), sans l'autorisation écrite de Bell Canada ou de son fabricant, selon le cas.

Bell Canada et son fabricant se réservent le droit de procéder à la révision du présent document et d'en modifier le contenu de temps à autre sans être tenus d'aviser quiconque de cette révision ou de cette modification. Sauf mention contraire expressément fournie, le présent document est fourni sans la moindre garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, et notamment sans la moindre garantie implicite de valeur marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Bell Canada et son fabricant peuvent apporter en tout temps des améliorations ou des modifications à un ou des produits décrits dans le présent document.

MOTOROLA et le logo en forme de « M » sont des marques déposées, et tous les autres noms de produits Motorola sont des marques de commerce ou des marques déposées de Motorola Trademark Holdings, LLC. Dolby Digital est fabriqué sous licence de Dolby Laboratoires Licensing Corporation. Dolby, ProLogic et le logo « double D » sont des marques de commerce déposées de Dolby Laboratories. Cet appareil comporte une technologie destinée à préserver les droits d'auteur et protégée par des brevets américains et par d'autres droits de propriété intellectuelle. L'usage de cette technologie n'est autorisé par Rovi Corporation, sauf dérogation accordée par celle-ci, qu'à des fins d'usage résidentiel ou de services de télévision à la carte limités. Tout désossage ou démontage est interdit. Rovi est une marque de commerce déposée de Rovi Corporation. HDMI, le logo HDMI et High Definition Multimedia Interface sont des marques de commerce déposées ou non de HDMI Licensing LLC. Tous les autres noms de produits ou de services mentionnés appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## **SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE**

Appelez au centre d'appels du service à la clientèle de Bell Télé Fibe au **1-866-797-8686**, ou visitez [bell.ca](http://bell.ca) pour d'autres renseignements sur la façon de faire observer votre garantie. Ayez à portée de main votre numéro de compte client ou le numéro de modèle du récepteur.

**Bell**

